



Département de Haute-Savoie

Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08

Mail : commune.sciez@orange.fr

Site : ville-de-sciez.com

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de Sciez le :

Vendredi 21 décembre 2018 à 18h30

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 14-12-2018

Le Maire,
Bidal Jean-Luc



Vendredi 21 décembre 2018

Nomination du secrétaire de séance :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29-11-2018 :

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 29-11-2018, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

Questions à délibérer :

Finance

- Acompte sur subvention communale 2019 au profit de la Base Nautique de Sciez
- Provisions pour risques : Budget principal et budget annexe Port de plaisance
- BP2019 annexe Port de Plaisance - décision modificative N°1
- BP219 - décision modificative N°2

Foncier

- Accord de principe échange foncier/Fernex
- Acquisition parcelle AL192 pour l'euro symbolique

Personnel communal

- Modification du tableau des emplois autorisés

Tourisme

- SDIS74 surveillance baignade saison 2018 : approbation du décompte définitif

Environnement

- Domaine de Guidou – pouvoirs au Maire de solliciter subvention auprès du Département dans le cadre du contrat Espaces Naturel Sensibles
- Domaine de Guidou – approbation programme 2019
- Application du régime forestier

Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2014-04-11

DEC n°2018-50 du 12-11-2018

Délivrance d'une concession dans le cimetière communal Mme TOTEL- Concession 1149 carré CAVEAU A-allée DES COLOMBARIUMS-0044

Considérant la demande présentée par Mme GUICHARD Betty domiciliée 181 route de Jussy 74140 SCIEZ et tendant à renouveler une concession de terrain dans le cimetière communal pour la sépulture de la famille de Madame TOTEL Sarah.

Le maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de TOTEL Sarah et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 15 ans demandée par Madame Betty GUICHARD à compter du 12/11/2018 pour l'emplacement carré CAVEAU A-allée DES COLOMBARIUMS-0044. Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession 439 prise le 23/12/1980. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 300 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains,

DEC n°2018-51 du 12-11-2018

Délivrance d'une concession dans le cimetière communal Mme CHATELAIN Monique Concession 1150 carré D-allée PRINCIPALE-0563

Considérant la demande présentée par Mme CHATELAIN Monique domiciliée 107 chemin de la Croix Blanche 74570 GROISY ayant-droit de Mamae LAYAT Joséphine et tendant à obtenir le renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal pour la sépulture de la famille de LAYAT Joséphine.

Le maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de LAYAT Joséphine et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 15 ans demandée par Madame CHATELAIN Monique, ayant-droit de LAYAT Joséphine à compter du 12/11/2018 pour l'emplacement carré D-allée PRINCIPALE-0563. Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession 126 prise le 09/12/1946. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains,

DEC n°2018-52 du 13-11-2018

Délivrance d'une concession dans le cimetière communal Mme CLERC Marie-Louise-Concession 1151 carré D-allée PRINCIPALE-0611

Considérant la demande présentée par Mme ROLLUX Dominique représentant la famille de Mme CLERC Marie-Louise domiciliée 95 chemin de Songy sud 74140 SCIEZ et tendant à obtenir le renouvellement de la concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de la famille de Mme CLERC.

Le maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme CLERC Marie-Louise et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 13/11/2018 pour l'emplacement carré D-allée PRINCIPALE-0611. Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession 436 du 29 octobre 1980. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 300 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains,

DEC n°2018-53 du 13-11-2018

Délivrance d'une concession dans le cimetière communal Mme ROLLUX Dominique-Concession 1152 carré D-allée DE LA CROIX-0477

Considérant la demande présentée par Mme ROLLUX Dominique domiciliée 95 chemin de Songy Sud 74140 SCIEZ et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille.

Le maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme DUPRAZ Dominique épouse ROLLUX et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 13/11/2018 pour l'emplacement carré D-allée DE LA CROIX-0477. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 300,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains,

DEC n°2018-54 du 13-11-2018

Objet : Délivrance d'une concession dans le cimetière communal PIAZZA Roger et Christiane-Concession 1153 carré F-allée PRINCIPALE-0679

Considérant la demande présentée par M. PIAZZA Roger et Madame PIAZZA WILDI Christiane domiciliés 19 lot de l'abaoussier 34230 PAULHAN et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de leur famille.

Le maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de M. PIAZZA Roger Et Christiane et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 13/11/2018 pour l'emplacement carré F-allée PRINCIPALE-0679. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 300,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

DEC n°2018-55 du 15-11-2018

Objet : Délivrance d'une concession dans le cimetière communal Mme CAMER Gilberte-Concession 1154 carré D-allée PRINCIPALE-0600

Considérant la demande présentée par Mme CAMER Gilberte Veuve FILLION domiciliée 617 route de la Tour de Marignan 74140 SCIEZ et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille.

Le maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme CAMER Gilberte veuve FILLION et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 15 ans à compter du 15/11/2018 pour l'emplacement carré D-allée PRINCIPALE-0600. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 200,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains.

DEC n°2018-56 du 15-11-2018

Délivrance d'une concession dans le cimetière communal Mme LANNOO Renée- Concession 1155 carré COLUMBARIUM D-allée DES COLUMBARIUMS-0002

Considérant la demande présentée par Mme LANNOO Renée domicilié 597 route de Chavanne 74140 SCIEZ et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de sa famille.

Le maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme LANNOO Renée et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 30 ans à compter du 15/11/2018 pour l'emplacement carré COLUMBARIUM D-allée DES COLUMBARIUMS-0002. Cette concession est accordée à

titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 800,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains,

DEC n°2018-57 du 15-11-2018

Délivrance d'une concession dans le cimetière communal DENISOFF-Concession 1156 carré CAVEAU A-allée DES CAVEAUX-0073

Considérant la demande présentée par Madame BURGER Hélène domiciliée 21 chemin des prés derrière 74140 SCIEZ et tendant à obtenir le renouvellement de la concession de terrain au nom de Marguerite DENISOFF dans le cimetière communal.

Le maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de Mme DENISOFF Marguerite représentée par Madame BURGER Hélène, une concession familiale de 30 ans à compter du 15/11/2018 pour l'emplacement carré CAVEAU A-allée DES CAVEAUX-0073. Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession N°493 du 31 mars 1987. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 500 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains,

DEC n°2018-58 du 15-11-2018 du 15-11-2018

Délivrance d'une concession dans le cimetière communal M. DUBOULOZ Amédée-Concession 1157 carré D-allée PRINCIPALE-0564

Considérant la demande présentée par M. DUBOULOZ Amédée domicilié 322 chemin de la Citadelle 74140 SCIEZ et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture de son frère.

Le maire décide,

Il est accordé dans le cimetière communal, au nom de M. DUBOULOZ Amédée et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession familiale de 15 ans à compter du 15/11/2018 pour l'emplacement carré D-allée PRINCIPALE-0564. Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle. Les concessions temporaires sont renouvelables à expiration de chaque période de validité. Le concessionnaire ou ses ayants droit pourront encore user de leur droit à renouvellement, à compter de la date d'expiration, pendant une période de 2 ans. La concession est accordée moyennant la somme de 200,00 euros à verser à la Trésorerie de Thonon-les-Bains,

DEC n°2018-59 du 22-11-2018

Convention de partenariat avec l'AFDI Rhône-Alpes.

Considérant l'action de coopération décentralisée avec les communes de Vohindava et Amborobe, district de Vohipeno à Madagascar, validée par le conseil municipal en date du 26 septembre 2018, par la signature d'une convention de décentralisation,

Considérant l'utilité de s'adjoindre les services d'une structure compétente en matière d'échanges internationaux,

Le maire décide,

De passer et signer la convention de partenariat avec l'association Agriculteurs Français et Développement International de Rhône-Alpes, pour faciliter la mise en relation entre les trois communes et coordonner les missions d'échange,

De fixer le prix de cette prestation à 2 000 € HT (deux mille euros) pour l'année 2018.

DEC n°2018-60 du 29-11-2018

Contrat de location de vidéo surveillance du centre technique et du bâtiment de la Mairie.

Considérant l'utilité de disposer de systèmes de vidéo surveillance pour le Centre technique et le bâtiment de la Mairie,

Vu le contrat de location proposé par la société CSSI Rhône-Alpes,

Le maire décide,

De passer et signer le contrat de location de systèmes de vidéo surveillance pour le Centre technique et le bâtiment de la Mairie avec l'entreprise CSSI Rhône-Alpes, dont le financement est porté par l'organisme GRENKE LOCATION SAS.

De fixer le loyer trimestriel de cette prestation à 202.80 euros TTC, pour une durée de 60 mois, payable en début de trimestre.

DEC n°2018-61 du 06-12-2018

MULTI DEP S.A.S – Contrat d'entretien des installations de chauffage des bâtiments communaux – année 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération n°2014-04-11 en date du 15 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

Vu le code des marchés publics,

Considérant l'utilité de contrôler et d'entretenir les installations de chauffage des bâtiments communaux, désignées pages 4 et 5 dudit contrat,

Vu le contrat d'entretien proposé par la société MULTI DEP S.A.S,

Le maire décide,

De passer et signer le contrat d'entretien des installations de chauffage des bâtiments communaux, avec la société MULTI DEP S.A.S sise 145, route de Serry 74250 FILLINGES qui prend effet au 01/01/2019 pour une durée de un an.

De fixer le prix annuel de cette prestation à 11 161.93 euros TTC, révisable annuellement suivant l'indice des services du secteur privé, avec base de départ janvier.

DEC n°2018-62 du 10-12-2018

M.A.P.A. 2018-2/ Extension du terrain de foot lot 1 – Avenant n°1

Considérant la nécessité de modifier les travaux initialement programmés du lot n°1, par la validation de l'avenant 1, pour la réalisation et l'étude d'un mur supplémentaire, et la non réalisation de décapage de terre et réglage du fond de forme,

Le maire décide,

De passer et signer l'avenant n°1 sur le lot n°1 du marché d'extension du terrain de football l'entreprise GROPPI SAS,

Le lot n°1 « Génie civil/Terrassement » est augmenté de 4 620 € HT, le nouveau montant du lot n° 1 est donc de 66015 € HT,

DEC n°2018-63 du 11-12-2018

Convention de mise à disposition d'un appartement à titre précaire sis 300, avenue de l'Eglise – 74140 SCIEZ.

Considérant l'urgence de loger une famille,

Le maire décide,

De passer et signer, avec la famille DC, une convention de mise à disposition de l'appartement sis 300, avenue de l'Eglise – 74140 SCIEZ.

La présente convention débute le 1^{er} janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2019.

Une participation financière est consentie pour un montant de 500 € (cinq cents Euros) par mois.

Communications et questions diverses :